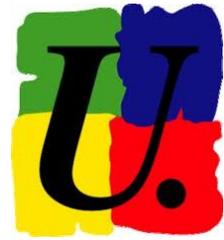




Déclaration préalable de la FSU au CTSD du Vendredi 12 Juin



Monsieur le Directeur d'Académie,

Nous sommes au lendemain d'une mobilisation, qui, pour la seconde fois en quelques semaines, a entraîné massivement dans la rue la profession afin de réclamer le retrait de la réforme du collège et la réouverture des discussions à ce sujet. Contrairement à ce qu'indique la communication du Ministère, qui manipule les chiffres de grévistes pour minorer la mobilisation, cette nouvelle action d'ampleur témoigne de la colère de la profession, suite au passage en force d'une réforme qu'elle réprouve. Non seulement cette réforme ne peut représenter une réponse aux maux du collège, mais bien au contraire, elle contribuerait à les accentuer. C'est conscient du caractère inadapté de cette réforme que la mobilisation grandissante de parents et d'enseignants se poursuit avec détermination. Tout au long de la semaine du 4 juin, le débat que le Ministère a refusé d'emblée en évitant par tous les moyens une réelle concertation avec la profession, a pu avoir lieu dans les établissements à l'initiative du SNES, sous forme d'heures d'information syndicale, de réunions avec les parents d'élèves, et de diffusion d'information à leur attention.

Le SNES appelle à poursuivre ces actions tout au long du mois de Juin pour faire entendre qu'une autre réforme du collège, celle que les personnels de terrain appellent de leur vœux, est possible.

Monsieur le Directeur d'Académie, les personnels de surveillance et d'éducation, sont, vous le savez, indispensable à la réussite des élèves et au bon fonctionnement des établissements scolaires. Pourtant, bien que le Ministère martèle à l'envi dans les médias son engagement pour une véritable refondation de l'école, le nombre d'emplois annoncés pour la rentrée scolaire à venir demeure constant par rapport à la rentrée 2014, en dépit de la forte hausse des effectifs annoncée en lycée, tandis que les collèges sont déjà fragilisés par les fermetures de divisions et les suppressions de postes. Plus de 55 ETP ont été perdus depuis 2012, alors que le Second degré accueillera 1300 élèves de plus qu'il y a trois ans. La rentrée 2015, qui se fera à moyens constants en dépit des besoins grandissants, sera donc pire que celle de 2011.

Ces dernières années, des établissements des Yvelines ayant réclamé un poste de proviseur adjoint, se sont vu proposer un demi-poste de CPE stagiaire ; à d'autres, plus d'une vingtaine dans le département, qui auraient besoin d'un poste ou d'un demi poste de CPE, on rétorque qu'ils bénéficient déjà d'un proviseur adjoint, ou se voient accorder un poste de CUI ou d'AVS. Nous dénonçons le recours à ces palliatifs qui ont pour effet de faire glisser vers certains personnels des missions qui ne relèvent pas de leur statut, et ne fait que masquer l'indigence des moyens sans apporter de réelle solution aux difficultés des établissements.

De même nous dénonçons le recours à des contrats aidés, autre cache misère qui maintient de surcroît dans la précarité nombre de jeunes actifs. L'existence de statuts différents, qui continuent de se multiplier dans les établissements, entraîne un éclatement des missions, fragilise les vies scolaires, augmente la précarité des personnels, dont une grande partie, en raison du recrutement local est de plus soumise aux abus de pouvoir de certains chefs d'établissement.

La FSU demande l'abondement des dotations en moyens vie scolaire à la hauteur des besoins, et appelle les personnels et les parents d'élèves à se mobiliser par le biais de pétitions, de motions de CA, pour demander des moyens à la hauteur des ambitions affichées par le MEN pour le second degré.

En période de crise économique, alors que les familles les plus démunies sont durement touchées, que les situations tendues se multiplient dans les établissements, les actions menées par les assistantes sociales sur le terrain sont fondamentales. C'est pourquoi nous avons exprimé le souhait que le projet de répartition des secteurs d'intervention des collègues du service social soit ajouté à l'ordre du jour et débattu.

Nous souhaiterions également qu'un point soit fait sur la répartition des IMP dans les établissements scolaires des Yvelines. La mise en œuvre du nouveau décret sur les ORS, et en particulier la rémunération en IMP de certaines missions autrefois accomplies en échange de décharge de service, risque fort d'alourdir encore la charge de travail des personnels, dont les conditions d'exercice sont déjà fortement dégradées. Nous demandons que soit réaffirmée la possibilité de rémunérer sous forme de décharge de service les missions les plus lourdes telles que la coordination EPS ou la maintenance des réseaux informatiques, mais aussi toute autre mission particulière, dès lors que les collègues en expriment la demande.

Pour conclure, Monsieur le Directeur d'Académie, à bien des égards, la rentrée 2015 s'annonce sous le signe de l'austérité : alors que les créations de postes ne suffisent pas à couvrir les besoins, que les moyens vie scolaire alloués demeurent constants, alors que les effectifs sont en hausse, que plus de vingt-cinq établissements des Yvelines réclament la création d'un poste ou d'un demi-poste de CPE, la crise de recrutement persiste, privant le Service public d'Éducation des personnels dont il a besoin. Le Gouvernement, au nom du dogme de l'austérité, s'oppose aux pré-recrutements et à la revalorisation de nos salaires, qui continuent de dégringoler sous les effets du gel du point d'indice et de la hausse de la retenue pour pension. C'est ainsi que, faute de mesures pour rendre attractifs nos métiers, dans le Second degré — en mathématiques, en allemand, en lettres modernes, en lettres classiques, en anglais— le nombre d'admissibles connus à cette date annonce d'ores et déjà que de nombreux postes ne seront pas pourvus à la rentrée.

La FSU appelle à mettre fin à l'austérité, et à mettre en œuvre une véritable politique de reconnaissance et de revalorisation de nos métiers, à attribuer des moyens suffisants au service public d'éducation afin d'assurer la réussite scolaire de tous les jeunes sur l'ensemble du territoire, facteur essentiel de justice et de cohésion sociale.